



EDUNIVERSAL

Siège social : 19, Boulevard des Nations Unies-92190 MEUDON
Société anonyme au Capital de 1 561 027,80 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023



RSM Paris
26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

EDUNIVERSAL

Siège social : 19, Boulevard des Nations Unies – 92190 MEUDON
Société anonyme au Capital de 1 561 027,80 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

A l'assemblée générale de la société EDUNIVERSAL,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention autorisée par votre conseil d'administration en date du 29 septembre 2023

- Personne concernée : Monsieur Martial GUIETTE Président du Conseil d'Administration
- Nature et objet : Acquisition par EDUNIVERSAL de 300 magnums de graals sanctus de millésimes anciens auprès de Monsieur Martial GUIETTE au prix unitaire de 215 euros correspondant au prix public soit une valeur de 64 500 euros.
- Modalités : Votre société a comptabilisé au titre de l'acquisition réalisée le 29 septembre 2023 une charge de 64 500 euros.
- Motif : campagne de communication commerciale

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous portons à votre connaissance les conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la société SMBG Finance

- Personne concernée : Monsieur Martial GUIETTE

1)- Nature et objet : Refacturation de loyers et de frais de publicité à la société SMBG Finance, dont Martial GUIETTE est gérant.

- Modalités : Aucune refacturation n'a été effectuée par la société EDUNIVERSAL à ce titre au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

2)- Nature et objet : Avance en compte courant non rémunérée consentie à SMBG Finance.

- Modalités : Au 30 septembre 2023, le montant de l'avance s'élève à un montant brut de 143 623 euros. Elle est intégralement dépréciée.

Fait à Paris, le 23 août 2024

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Sébastien MARTINEAU

Associé